



DM 02-2023 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2022 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2022.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les comptes 2022 sont excellents et bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de 10'878'244.45 F, dont 7'620'300 F proviennent de la réévaluation périodique effectuée en 2022 sur les immobilisations corporelles du patrimoine financier, conformément au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01) dont vous trouverez le détail sur l'annexe 8 du présent document. L'excédent de revenus (hors réévaluation) est de 3'257'944.45 F.

Par rapport au budget voté, il apparaît que les revenus d'exploitation sont supérieurs de 15.75% alors que les charges d'exploitation sont en baisse de 13.45%. Les charges maîtrisées (hors amortissements et charges de transferts) sont également en diminution de 16.58% par rapport au budget. Si l'on compare les comptes d'exploitation 2022 avec les comptes de l'année précédente, la variation des revenus est de -4.8% et celle des charges de +10.7%.

La production fiscale totale de l'exercice 2022 est en hausse, passant de 11'001'630 F (budget 2022) à 12'529'560 F. Ce résultat est principalement dû aux correctifs d'estimations des années antérieures de 1'301'600 F, dont les principales portent sur les années 2016 à 2021. Pour les comptes 2021, ces correctifs s'élevaient à 2'784'545 F.

Le résultat financier net est en forte augmentation passant de 1'648'242 F en 2021 à 9'675'092 F pour 2022, mais cette augmentation est due majoritairement au résultat de la réévaluation de nos immeubles du patrimoine financier (7'620'300 F) qui n'a aucun impact monétaire (cf.§1).

Les 5'136 actions de la BCGe détenues dans le patrimoine financier ont été réévaluées à la hausse de 97'584 F, compte tenu de la valeur de marché au 31 décembre 2022. Celles détenues dans le patrimoine administratif ne sont pas réévaluées.

Le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels dans leur intégralité, incluant 18 annexes (selon les art. 19 à 33 du RAC). Le vote sur les crédits budgétaires supplémentaires fait partie de la délibération approuvant les comptes, dont cinq crédits budgétaires supplémentaires ont déjà été votés par délibérations du Conseil municipal, pour un total de 7'19'520 F.

Je vous remercie de votre attention.

Laurence MISEREZ
Maire